



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 47897

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la politique du Gouvernement concernant la prévention du handicap chez l'enfant, et plus spécifiquement chez les prématurés. Depuis les années 70, les progrès de la médecine ont amélioré les prises en charge médicale des bébés dans une période comprise entre la vie intra-utérine et un mois après la naissance. En effet, en 1972, vingt et un bébés pour mille décédaient pendant cette période à haut risque. Aujourd'hui, selon une étude de l'INSERM, le nombre de décès est descendu à sept pour mille naissances. La période de la naissance est une période au cours de laquelle survient des déficiences ou handicaps plus ou moins sévères. Selon une expertise de l'INSERM, rendue publique le 21 septembre, la moitié des déficiences et des handicaps de l'enfant, moteurs, sensoriels, intellectuels ou psychiatriques, ont pour origine la période périnatale. Les déficiences sévères touchent 1 % des enfants, soit sept mille cinq cents enfants par an. Ces chiffres ne diminuent pas, selon les experts, malgré l'amélioration du dépistage des malformations congénitales, l'augmentation constante des interruptions médicales de grossesse et l'amélioration du pronostic neurologique de population à haut risque de handicap. La prématurité, et surtout la grande prématurité (naissance avant trente-deux semaines d'âge gestationnel), les accidents neurologiques du bébé à terme, avec en premier lieu l'anoxie périnatale, c'est-à-dire la privation d'oxygène, et les autres pathologies menaçant le développement cérébral sont les principales causes de ces handicaps. Plusieurs propositions ont été avancées par les experts de l'INSERM, et notamment de favoriser l'orientation vers les maternités de niveau 3 ayant un service de réanimation et de soins néonataux et de développer pour les prématurés des programmes de stimulations précoces qui vont favoriser leur développement psychomoteur et intellectuel. Pour finir, l'INSERM insiste sur la nécessité d'impliquer les parents dans les soins par une coopération étroite entre eux et les professionnels pour faire face notamment à l'autisme. Par conséquent, il lui demande son avis sur la question et les intentions du Gouvernement concernant la prévention des handicaps à la naissance.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Abelin](#)

**Circonscription :** Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47897

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 octobre 2004, page 7721